

SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE
3 route de Verdeil – B.P. 10023 – 79403 - Saint - Maixent –L'Ecole

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 5 DECEMBRE 2023

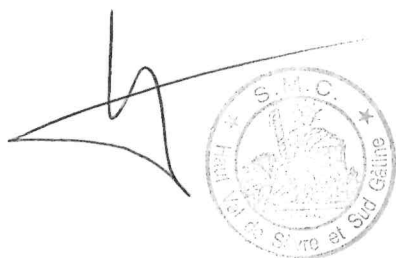
Le 05 décembre 2023, à 9 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC

Date de convocation : 28 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2023

- Nombre de mandats	260
- Nombre de mandats présents	226
- Quorum	131
- Pouvoirs	5
- Votants	231

Madame Maïté COME, déléguée de la Commune de Saint Maixent L'Ecole, est nommée secrétaire de séance.



le secrétaire de séance

Etaient Présents :

AUGE	Mme Marie-Laure BOISSEL
AVON	M. Emmanuel RIBBE
AZAY-LE-BRULE	M. Eric CUSEY - M. Pierre ABRIAT
CHERVEUX	Mme Séverine ALBERTINO
LA CRECHE	M. Serge GIRAUD
FRANCOIS	M. Claude LAVAULT - M. Didier BOUTET
SAIVRES	M. Pascal MALIK
EXIREUIL	M. Patrick GAUTIER
NANTEUIL	Mme Diana OBADIA
ROMANS	M. Christian RIDOUARD
St MAIXENT L'ECOLE	Mme Maïté COME - M. Richard GRIMAUULT
St MARTIN de St MAIXENT	M. Michel CHANTREAU - M. Jean-Pierre GARAUULT
Ste EANNE	M. Jean-Claude BARICAULT - M. Jean-Marc MAZIN
Ste NEOMAYE	M. Francis TESSERAU
SALLES	M. Christophe LECOURT - M. Jean-Marie SABOURIN
SOUDAN	M. Jean-Marc BASTARD
SOUVIGNE	M. Daniel PERGET
C.C. HAUT VAL DE SEVRE	M. Didier JOLLET - M. Jean-François RENOUX
C.C. VAL DE GATINE	M. Jacky FAVREAU
C.C. PARTHENAY-GATINE	M. Louis-Marie GUERINEAU - M. Patrice BERGEON
C.C. MELLOIS EN POITOU	M. Philippe BLANCHET

Etaient excusés:

AUGE	Mme Sabrina GENAUZEAU
AVON	Mme Karine DEMARBRE
CHERVEUX	M. Ludovic POISSONNET - M. Jeremy BERNARD
LA CRECHE	Mme Marie-Laure WATIER
EXIREUIL	Mme Maryvonne BELLECULLEE
NANTEUIL	Mme Suzette AUZANNET
ROMANS	M. Daniel JOLLIT
SOUDAN	M. Nicolas PERREAU

Ste NEOMAYE
 SOUVIGNE
 SAIVRES
 C.C. VAL DE GATINE
 C.C. MELLOIS EN POITOU

M. Roger LARGEAUD
 M. Yannick MENEGUERRE
 M. Olivier BOUTIN
 Mme Corine MICOU
 M. Philippe CACLIN

Pouvoirs: Mme Marie-Laure WATIER à M. Serge GIRAUD
 Mme Sabrina GENAUZEAU à Mme Marie-Laure BOISSEL

Ordre du jour

Compétence générale

1. Marchés : avenant de la gendarmerie
2. Budget principal : Budget supplémentaire 2023

Orientations budgétaires

Questions diverses

COMPETENCE GENERALE

1. Marchés : avenant de la gendarmerie

Délibération N° 1.05.12.2023 – C - 90 : AVENANT DES MARCHES DE MOE DE LA GENDARMERIE, ET DES MARCHES DE TRAVAUX, AVENANT N°1, LOTS 7 ET 14

M. le Président rappelle que le comité syndical a attribué par délibération du 15 mars 2022 des marchés de travaux pour les logements de la gendarmerie de Saint Maixent L'Ecole.

Il précise que les marchés de travaux doivent être modifiés, compte tenu des délais de chantier, et des modifications en cours de chantier.

CONSTRUCTION DE 8 Logements de fonction , GENDARMERIE de ST Maixent l'école (79)						
AVENANTS de NOVEMBRE 2023						
Nom de la société		MONTANT HT initial	MONTANT REEL HT Avec avenants	% du Marché de travaux	AVENANTS HT	ANNOTATIONS
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE						
CORSET Roche et associés	5 rue de la mame, 86000 POITIERS					Rémunération complémentaire calculée en ajoutant 4,5 mois au délai initial de réalisation des travaux pour cause du retard accumulé par l'entreprise du lot gros oeuvre. Le délai initial de 14 mois est ainsi porté à 18,5 mois. - Pour la phase DET : 36 570,18 / 14 x 18,5 = 48 324,88 soit + 11 754,70 € HT - Pour la phase OPC : 22 607,02 / 14 x 18,5 = 29 873,56 soit + 7 266,54 € HT
SONECO (BE Structures)						
ITES (BE Thermique)		174 340,00 €	193 361,24 €	10,91%	19 021,24 €	
DL INFRA (BE VRD)						
SECOBA (Economiste et OPC)						
MARCHE DE TRAVAUX						
CPM DUBOIS	86000 POITIERS	112 800,00 €	113 008,55 €	0,18%	208,55 €	Plus-value pour encoffrement et quille dans les logements collectifs
SPIE Citynetworks	86440 MIGNE Auxances	83 865,00 €	82 856,70 €	-1,20%	- 1 008,30 €	Balance financière avec ajustement des quantités réellement réalisées suivant les adaptations et modifications demandées par les concessionnaires des réseaux.
TOTAL					18 221,49 €	

M. PERGET demande pourquoi la collectivité doit payer des avenants supplémentaires (allongement des délais dus à un lot) alors qu'elle n'en est pas la cause. Le lot responsable devrait payer. M. MORICHON indique que c'est le cas, puisque la collectivité lui a appliqué des pénalités de retard.

Après délibération, le conseil syndical accepte les avenants des marchés de travaux pour la gendarmerie, tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

Il autorise le Président à signer les avenants de travaux et toute pièce à intervenir

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 231 - Pour : 230 - Contre : 1 - Abstention : 0

2. Budget principal : Budget supplémentaire 2023

M. MORICHON présente la décision modificative à intervenir : reprises des résultats de l'exercice, des affectations, et des restes à réaliser...

Délibération N° 02-05-12-2023 – C – 91 - COMPETENCE GENERALE – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

M. le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu de voter le budget supplémentaire au budget principal 2023 pour la reprise des résultats antérieurs et le réajustement de crédits. Il a quelques recettes supplémentaires : subventions liées à l'investissement de la gendarmerie, où subvention sur filet de sécurité pour les communes et EPCI, compensant les ICNE d'emprunt et une augmentation de charges de personnel de 42 000,00 €.

M. CHANTREAU indique que les charges de personnel évoluent dans toutes les collectivités, et demande si l'augmentation provient du recrutement d'une personne en ressources humaines. L'augmentation des charges correspond plutôt à l'évolution du point d'indice, aux évolutions de carrière, et à la mise en place de la NBI.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 BUDGET PRINCIPAL 31300

INVESTISSEMENT DEPENSES					
Libellé	Chapitre	Restes à réaliser	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant total
Déficit antérieur reporté	001		99 338,09 €		
Matériel Administration	0017	45 000,00 €			
Aire couverte La Creche	0019	19 000,00 €			
Gendarmerie	0020	1 775 289,00 €			
Matériel Rivières	0023	15 000,00 €			
Subventions	13				
		1 854 289,00 €	99 338,09 €	0,00 €	1 953 627,09 €

INVESTISSEMENT RECETTES					
Libellé	Chapitre	Restes à réaliser	Affectation des résultats	Propositions nouvelles	Montant total
Transfert entre sections - Immobilisations	040				
Excédent de fonctionnement capitalisé	10		10 268,09 €		
Subventions	13	145 860,00 €		47 138,00 €	
Emprunts et dettes	16	1 750 361,00 €			
		1 896 221,00 €	10 268,09 €	47 138,00 €	1 953 627,09 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES							
Libellé	Chapitre	Affectation des résultats	Propositions nouvelles				Montant total
			Fonctions				
			020 - Services généraux	321 - Aire Couverte	026 - Gendarmerie	731 - Rivières	
Charges à caractère général	011		-7 607,00 €	3 000,00 €			
Charges de personnel	012		42 000,00 €				20 000,00 €
Transfert entre sections - Immobilisations	042						
Autres charges de gestion courante	65		7 500,00 €				
Charges financières	66				21 212,00 €		
Dotations aux provisions (risque financier)	68						
		0,00 €	42 000,00 €	3 000,00 €	21 212,00 €	20 000,00 €	86 212,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES							
Libellé	Chapitre	Affectation des résultats	Propositions nouvelles				Montant total
			Fonctions				
			020 - Services généraux	321 - Aire Couverte	026 - Gendarmerie	731 - Rivières	
Excédent antérieur reporté	002						
Atténuation de charges	013					13 281,00 €	
Subventions	74		26 219,00 €	3 000,00 €			20 000,00 €
Loyer	75				21 212,00 €		
Produit des services	70		2 500,00 €				
		0,00 €	28 719,00 €	3 000,00 €	21 212,00 €	33 281,00 €	86 212,00 €

Le projet ayant été adressé avec la convocation, M. le Président demande s'il y a des questions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2023 au budget principal ci-annexé et dont le résumé est ci-dessus reproduit.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 231 - Pour : 231 - Contre : 0 - Abstention : 0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. MORICHON indique que les plus grandes modifications pour l'année 2024 sont au budget déchets.

Le PLPDMA a pour objectif de réduire l'enfouissement des déchets de 50 %. Les actions à mettre en œuvre sont donc d'envergure.

En parallèle, le SMC, comme toutes les collectivités doit faire face à une forte hausse de la TGAP pour arriver à 65 € en 2025. Le but est de recycler 100 % des plastiques en 2025.

Au 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent être en mesure de proposer des solutions de tri des bio déchets à la source.

Il est également proposé de renouveler une partie des équipements (pour éviter les interruptions de service).

En ressources humaines, le diagnostic RPS a été réalisé en 2023, et les actions vont se mettre en place à partir de 2024.

La responsable ressources humaines accompagne les actions au changement, par une prise de mesures sociales (chèque déjeuner).

Les statistiques d'emploi du SMC sont à prendre en compte. La majeure partie des agents ont plus de 50 ans et le SMC doit anticiper ces départs en retraite par le recrutement de personnel plus jeune.

Le vieillissement des agents et la pénibilité du travail vont occasionner des arrêts des agents, qui vont peser sur le budget de la collectivité.

Le type de poste n'est pas forcément attractif.

En période de plein emploi, comme nous avons aujourd'hui, les recrutements sur ces postes, mal considérés, deviennent difficiles.

Pour les rendre plus attractifs, il est nécessaire de mettre en place des mesures sociales, et de favoriser les rythmes de travail pour concilier vie au travail et vie de famille.

Sur les différents services :

- Gemapi : les CTMA ont été conclus et les premiers travaux ont été interrompus par les intempéries. Deux grosses études hydrauliques sont en cours avec le CEREMA. Un état de la ripisylve a été réalisé. M. GOUBAND essaie de passer sur toutes les communes et explique dans toutes les collectivités combien la médiation est importante.
- Aire couverte : il n'y a pas de travaux particuliers cette année. Le SMC va réaliser l'entretien courant et la surveillance de la consommation.
- Gendarmerie : le loyer des nouveaux logements seront perçus à compter de la fin des travaux (prévisionnel fin mars). Un plan de rénovation de l'habitat existant (fonctionnalité) sera prévu pour 2025 à 2028. La phase de réflexion des travaux sera faite en 2024.
- Pour les RPS, une réflexion de modernisation des postes est en cours.

Pour les déchets :

Le SMITED affiche une hausse de 7 € par habitant (et représente un tiers du budget).

Le TVME a une incidence forte sur le tarif.

M. RENOUX indique que le SMITED produit du CSR dont l'évacuation est payante. Il faut absolument dénoncer cet engrenage.

La collectivité doit faire face au lobby des cimentiers.

M. GUERINEAU indique que le souci est le même pour Emmaüs Tryo. Ce monde est paradoxal.

L'unité de consommation est à créer : vente des déchets à valeur positive.

De façon identique, M. MORICHON explique qu'il essaie de jouer avec les cours des matériaux, en conservant les matériaux à bas prix en attendant que les cours montent (stockage). La DREAL est passée sur le site et a relevé le risque incendie augmenté par la quantité.

M. MORICHON explique les résultats de l'exercice et l'évolution du capital de la dette.

Les principales orientations sont les suivantes :

- Tarif du SMITED à la hausse
- Suivi du réemploi des matériaux
- Recyclerie
- Optimisation des tournées de collecte (interdiction des marches arrière et sécurité privilégiée et croissance démographique subie dans certaines communes)

M. GIRAUD demande si le SMC est convié aux réunions d'aménagement du territoire (création des lotissements et implantation de voirie suffisante pour les camions de collecte). Ce n'est pas le cas.

Les services du SMC essaie de trouver le maximum de solutions en envoyant le camion avec le bon gabarit (avec ou sans grue).

- Mise en place de la tarification incitative et du tri à la source des biodéchets.
- Réflexion sur la mise en place de la tarification incitative sur le territoire du Haut Val de Sèvre : Le Président doit faire une présentation à la conférence des maires
- en début d'année pour que la décision se prenne courant 2024.
- Mise en œuvre du PLPDMA
- Association à l'évolution (compétence sociale)
- Suivi de la construction d'Unitri (phase d'arbitrage sur le mode de transport) : premières tonnes prises en 2025
- Etude sur les quais de transfert au niveau du SMITED (Parthenay)

M. CUSEY remercie M. MORICHON pour sa présentation

Mme MICOU demande si le RIFSEEP ne doit pas être revu tous les 4 ans ? Mme COME indique que la révision doit se faire après deux ans au SMC par choix et non par obligation.

Mme MICOU demande également si le SMC ne souhaite pas acheter des bennes à chargement latéral pour limiter les effectifs, et les problèmes de recrutement ? De plus, cela pourrait faire baisser la masse salariale. M. MORICHON rappelle que le matériel coûte 40 % plus cher.

M. CUSEY rappelle qu'il faut définir les gains par rapport à un matériel classique et l'efficacité de collecte. En tout cas, la question mérite d'être posée et le choix politique argumenté par l'analyse de la tournée.

Mme COME rappelle que la commande des camions prend 18 mois avant livraison.

M. CHANTREAU s'étonne que le document n'indique rien sur la prime pouvoir d'achat. M. MORICHON explique que le décret concernant cette prime est sorti quand il a réalisé le document, et sera évoqué au prochain comité après passage en CST.

M. CHANTREAU indique que l'attractivité des postes passe aussi par les salaires et la réactivité des collectivités sur les questions salariales et sociales.

M. GUERINEAU rappelle que ce décret a pour but le maintien du pouvoir d'achat et des emplois. Tout le travail qui est fait au niveau social est un petit plus, qui permet de fidéliser les agents.

Il précise que le contrôle de la collecte par un rippeur est plus sérieux. Il est important de réfléchir sur la qualité du travail fait, même si ce type de poste entraîne des troubles musculosquelettiques et désagréments hygiéniques et olfactifs.

Malgré le soutien de l'association amorce, les collectivités ne font pas le poids contre les lobbies et ne ressortent pas gagnants de la politique de multimatériaux.

La reprise des produits valorisables est gratuite, et le reste coûte cher aux collectivités.

Mme COME ajoute que le contrôle visuel des rippeurs permet d'éviter les erreurs de tri. Elle rappelle que les Deux-Sèvres sont champions du tri, mais il y a déjà 20 % de refus de tri sur les emballages (poubelles jaunes).

M. BERGEON indique que les dernières caractérisations montrent que les usagers trient moins.

Les dernières caractérisations datant de 2019, il est prévu de lancer une campagne de caractérisation en 2024.

M. LAVAUT rappelle qu'il faut sensibiliser les usagers. M. TESSERAU demande quels sont les déchets mal triés ? Si ce sont des déchets valorisables, c'est dommage de les retrouver dans la poubelle d'ordures ménagères. Le poids collecté est environ de 144 kg par hab.

N 03-05-12-2023-C-92- COMPETENCE GENERALE – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un document a été adressé aux membres de l'assemblée délibérante avec la convocation.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical du S.M.C prennent acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 s'est tenu le 05 décembre 2023.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 231 - Pour : 231 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses



Fin de réunion à 10 h 30.

Le prochain bureau aura lieu le mardi 16 janvier 2024 à 9h30.

Le prochain comité aura lieu le mardi 26 mars 2024 à 9h30.

Le Président
Eric CUSEY

Le secrétaire de séance
Maïté COME



Annexe 1 : tableau des présents

NOM	Délégué	nombre de voix adm	pouvoir	nb voix déchets	nb voix rivières
GENAUZEAU Sabrina	AUGE				
ABRIAT Pierre	AZAY LE BRULE	1			
BARICAULT Jeu-Claude	STE EANNE	1			
BASTARD Jean Marc	SOUDAN	1			
BERGEON Patrice	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
BLANCHET Philippe	CC DU MELLOIS	8			8
BOISSEL Marie Laure	AUGE	2	2		
BOUTET Didier	FRANCOIS	1			
CHANTREAU Michel	ST MARTIN DE ST MAIXENT	1			
COME Maïté	ST MAIXENT L'ECOLE	6			
CUSEY Eric	AZAY LE BRULE	1			
FAVREAU Jacky	CC VAL DE GATINE	12		3	
GARAULT Jean-Pierre	ST MARTIN DE ST MAIXENT	1			
GAUTIER Patrick	EXIREUIL	1			
GIRAUD Serge	LA CRECHE	3	3		
GRIMAUULT Richard	ST MAIXENT L'ECOLE	6			
GUERINEAU Louis-Marie	CC PARTHENAY GATINE	20		5	
JOLLET Didier	CC HAUT VAL DE SEVRE	65		13	13
LAVAUULT Claude	FRANCOIS	1			
LECOURT Christophe	SALLES	1			
MALIK Pascal	SAIVRES	1			
MAZIN Jean-Marc	STE EANNE	1			
OBADIA Diana	NANTEUIL	1			
PERGET Daniel	SOUVIGNE	1			
POISSONNET Ludovic	CHERVEUX	1			
RENOUX Jean-François	CC HAUT VAL DE SEVRE	65		13	13
RIBBE Emmanuel	AVON	1			
RIDOUARD Christian	ROMANS	1			
SABOURIN Jean Marie	SALLES	1			
TESSERAU Francis	STE NEOMAYE	1			
WATIER Marie Laure	LA CRECHE				
	TOTAL	226	5	39	34